

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud	
<b>Présents 27 / 33</b> <b>Pouvoirs : 4 / 33</b>		
<b>Votants 31 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Eric Warmoes à André Kaczor, Jocelyne Dusautois à Karine Lippert, David Belurier à Véronique Hubert et Philippe Lambert à Eddy Zdziech	
	Absent (es) excusés (es) : Hayette Ait Kaddour et Jean-Claude Priez	Absent (es) :
<b>DELIBERATION 2023.03.02</b>	<b>Intégration de Mélissa Boucher suite à la démission de Micheline Wannepain</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4 et L2121-2

Vu le Code électoral,

Vu la délibération n°2020.03.02 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant installation du Conseil municipal

Vu le Procès Verbal d'élections du maire et des adjoints,

Considérant le courrier de Madame Micheline Wannepain adressé à Monsieur le maire puis à Monsieur le Sous-préfet de Valenciennes, en date du 27 mars 2023, reçu en sous-préfecture le 06 avril 2023, demandant de prendre acte de sa démission des fonctions au sein du conseil municipal,

Considérant le courrier de Monsieur le Sous-préfet de Valenciennes, en date du 13 avril et reçu en mairie en date du 20 avril notifiant acceptation par le Sous-préfet de la démission

Vu l'arrêté préfectoral portant acceptation de la démission de Madame Micheline Wannepain de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale de la commune de Raismes,

Vu l'article L.270 du Code électoral indiquant que sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu* »,

Considérant que Monsieur Didier Midavaine est le candidat suivant de la liste « Raismes au cœur » et est donc désigné pour remplacer Madame Micheline Wannepain,

Considérant le courrier de Monsieur le Maire, en date du 20 avril 2023, invitant Monsieur Didier Midavaine à rejoindre les élus du conseil en date de la notification de l'arrêté préfectoral par Madame Micheline Wannepain, le 26 avril 2023

Considérant le refus reçu par courrier de Monsieur Midavaine,

Considérant que Madame Mélissa Boucher est la candidate suivante de la liste « Raismes au coeur » et est donc désignée pour remplacer le poste vacant

Considérant que la lettre d'acceptation de Madame Mélissa Boucher a été enregistrée aux affaires juridiques de la ville,

Vu le tableau du Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de l'installation de Madame Mélissa Boucher en qualité de conseillère municipale

MODIFIE le tableau officiel du conseil municipal en conséquence et de le transmettre à la Sous-Préfecture

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 16 mai 2023 Transmis et reçu en préfecture le 17 mai 2023 Publié le 17 mai 2023
---